



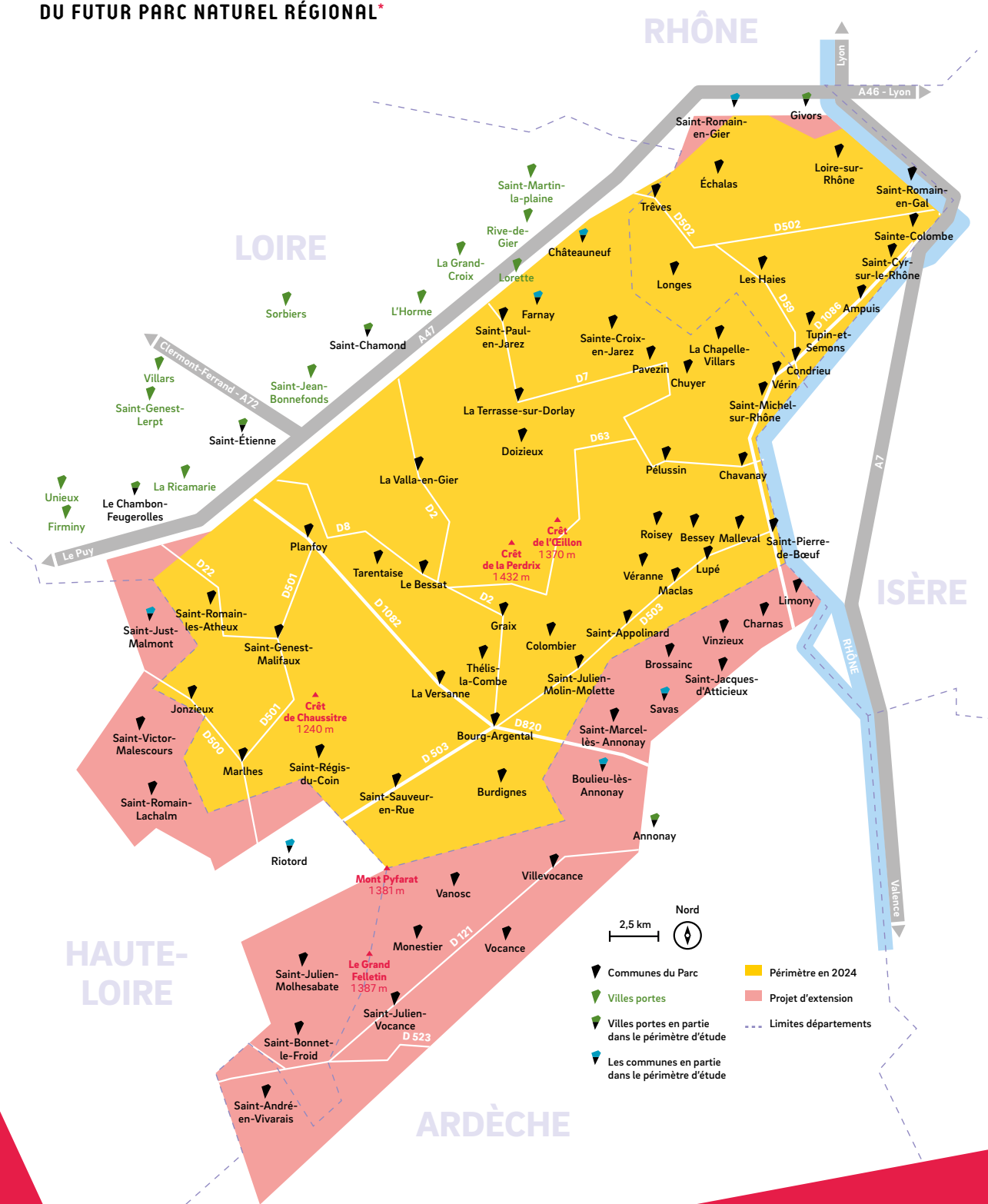
SYNTHÈSE DE LA CHARTE ⇒ 2026-2041



DESTINATION
2041



➤ PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE
DU FUTUR PARC NATUREL RÉGIONAL*



* Le territoire classé sera fonction des délibérations de chaque commune.

DESTINATION 2041

⇒ EN ROUTE VERS UN PILAT DURABLE ET SOLIDAIRE

Depuis plus d'un demi-siècle, le Parc naturel régional du Pilat est le **symbole d'une vision commune, d'une action concertée** entre collectivités et acteurs locaux.

Créé il y a 50 ans, le Parc naturel régional du Pilat est, avant tout, un outil au service du territoire et de ses habitants. Sa philosophie pourrait se résumer à cette maxime **« convaincre plutôt que contraindre »** qu'une activité humaine est possible en harmonie avec son environnement.

Ensemble, nous agissons, innovons, et expérimentons pour façonner un territoire qui reflète nos valeurs et notre attachement à la nature. **Aujourd'hui, avec la 5^e charte, baptisée "Destination 2041",** nous renouvelons notre engagement pour un avenir désirable, répondant aux défis cruciaux de notre époque : la préservation de la biodiversité et la lutte contre les dérèglements climatiques.

Cette nouvelle charte est ambitieuse, élargissant notre territoire à de nouvelles communes riches en qualités écologiques et patrimoniales. Elle incarne notre **volonté de consolider l'image positive** dont bénéficie le Pilat tout en fixant un cap pour les 15 prochaines années.

Notre ambition est claire : **inventer un modèle de développement novateur**, intégrant les transitions climatique, écologique, démocratique et sociale, adaptées à nos spécificités.

Le projet tire sa force de nos ressources naturelles et culturelles, mais surtout de notre communauté locale, solidaire, collaborative, audacieuse et créative.

Les liens ville-campagne qui sont une des caractéristiques de notre territoire font également partie des richesses qu'il nous faut mieux cultiver encore.

L'élargissement de notre périmètre à 75 communes, dont 21 nouvelles, témoigne de notre volonté historique de rechercher la continuité géographique, tout en répondant à des objectifs nationaux et régionaux de préservation des espaces naturels.

Nous considérons que le rôle d'un Parc va au-delà de ses limites géographiques : diffuser ses réussites, inspirer et impliquer, avec ambition, une diversité grandissante au service de nouveaux horizons et projets.

Notre ambition territoriale réside dans la culture de la cohésion autour d'un projet solidaire pour un avenir serein face aux défis actuels. Ensemble, nous continuerons de tracer la voie vers un Pilat prospère, préservé et robuste.

Engagés pour la préservation de notre patrimoine et pour les générations futures, ensemble, nous façonnons la destinée du Pilat vers un horizon plus lumineux.

Charles Zilliox
Président du Parc naturel régional du Pilat



⇒ Vous avez dit Parc naturel régional ?

Créés en 1967 par l'État, les Parcs naturels régionaux sont d'abord des outils d'aménagement du territoire pour des espaces ruraux habités, riches en patrimoines naturels, culturels et paysagers mais en déprise ou sous pression urbaine. Ce sont des outils plus souples que les Parcs nationaux, nés en France en 1960, dont le principal objectif est la préservation de la nature dans des zones très faiblement habitées.

➤ UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR 15 ANNÉES

Sur proposition de la Région, en s'appuyant sur une volonté exprimée des collectivités territorialement concernées, en premier lieu celle des communes, le classement d'un territoire en tant que Parc naturel régional est attribué par l'État et entériné par un décret ministériel, pour une durée de 15 ans.

Un syndicat mixte regroupe les collectivités territorialement concernées (communes, intercommunalités, conseils départementaux, régionaux) et des villes situées à la périphérie (Villes-Portes) qui estiment partager un destin commun avec le territoire classé Parc.

➤ LA CHARTE, PROJET DE TERRITOIRE FÉDÉRATEUR

Au cours de ces 15 ans, le Syndicat mixte du Parc anime la mise en œuvre d'une charte. Cette charte est un projet de territoire co-construit entre les collectivités, l'État et les acteurs du territoire (habitants, entreprises, associations...). Les collectivités et l'État s'engagent, chacun au regard de ses compétences, à contribuer à la mise en œuvre de ce projet. La Charte guide également la manière dont le Syndicat mixte du Parc (organisme sans compétence régaliennne) exerce les 5 missions qui lui sont dévolues par le code de l'environnement.

➤ LES 5 MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

- 1 • Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- 2 • Contribuer à l'aménagement du territoire,
- 3 • Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie,
- 4 • Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics,
- 5 • Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer aux programmes de recherche.

LA PLUS-VALUE DU PARC DU PILAT

Membre du bureau exécutif du Parc du Pilat, **Serge Rault** est maire de Saint-Pierre-de-Boeuf (Loire) et également président de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien. Il livre sa vision d'une des nombreuses forces du Parc du Pilat.

« *Fédérateur, le Parc du Pilat a su réunir les habitants et les élus autour d'un projet commun. Il initie les expériences, facilite la mise en œuvre des actions sur le terrain, et transmet le flambeau, le moment venu, pour que les intéressés s'en emparent.*

Le Parc est aux côtés des communes. En 2023 et 2024, il a apporté son appui à la délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables. Cet appui sera d'autant plus pertinent à l'avenir que le Parc se dote d'un Schéma directeur des énergies sur l'ensemble du périmètre de la Charte Destination 2041.

Faire avec les autres et les amener à faire eux-mêmes est un des atouts du Parc du Pilat. »

⇒ À quoi ça sert, concrètement...

Au 1^{er} décembre 2024, la France compte 59 Parcs naturels régionaux, et plus de 10 à l'état de projet. Pourquoi un tel engouement pour cet outil ?



➤ **Un outil spécifique aux milieux ruraux** ; il leur confère un label de qualité contribuant à l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire mais aussi des agglomérations voisines :

⇒ Pour les arboriculteurs du Pilat, leur appartenance à un territoire de Parc est un facteur de communication positive pour la vente de leurs fruits, notamment les pommes.

➤ **Un lieu de dialogue** entre les différentes collectivités et avec l'État

⇒ Lors des réunions des instances du Syndicat mixte du Parc du Pilat, un élu de la petite commune rurale de Planfoy dans la Loire peut échanger avec un élu de la Métropole de Lyon et leur voix a le même poids lorsque des décisions sont à prendre.

➤ **Un espace pour tisser des relations constructives** entre territoires ruraux et urbains

⇒ Le Parc du Pilat et Saint-Étienne-Métropole ont travaillé conjointement sur la continuité écologique de leurs territoires et avec le Département de la Loire, sur la mise en place, en 2011, d'un périmètre de protection des espaces naturels et agricoles en secteur périurbain et d'un programme associé d'appui au développement de l'agriculture.

➤ **Un outil de mutualisation de moyens** entre les collectivités voire d'autres acteurs du territoire

⇒ Pendant plusieurs années le Parc du Pilat a porté un poste sur la mobilité pour son compte et celui de l'association Pilattitude créant, en 2010, une des premières maisons de la mobilité en zone rurale.

➤ **Des interventions privilégiant la conciliation et la médiation**, jamais la contrainte. La charte d'un Parc ne crée pas de règle de droit, elle n'est pas opposable aux tiers.

➤ **Une ingénierie pluridisciplinaire** avec une vision systémique des enjeux de son territoire. Les services du Parc proposent une ingénierie technique mais aussi financière. Les techniciens du Parc accompagnent les projets dans les communes et la recherche de financements.

⇒ Ainsi dans le Parc du Pilat, pour 1 € mobilisé en fonctionnement, ce sont a minima 20 € d'investissement qui sont générés, profitant majoritairement aux entrepreneurs du territoire.

➤ **Un travail en réseaux** à différentes échelles territoriales du régional jusqu'à l'international : ce qui donne au Parc une bonne visibilité sur les différentes politiques publiques.

➤ **Un espace pour agir sur un temps long**

⇒ À l'image de sa charte d'une durée de 15 ans, le Parc du Pilat a travaillé plus de 6 années à la construction d'une offre d'activité dans la vallée du Dorlay avant que les premiers ateliers de la Turbine créative ne s'installent.

➤ **Un outil pour expérimenter et innover**

⇒ Le Parc du Pilat est à l'origine de la création de la première centrale villageoise photovoltaïque de France en 2014 qui a essaimé sur l'ensemble du territoire national. Désormais 46 sociétés produisent de l'énergie renouvelable, plusieurs sont en cours de développement dont une nouvelle dans le Pilat.

➤ **Un outil avant tout pour accompagner les collectivités mais aussi les entreprises.**

⇒ Le Parc du Pilat a apporté son appui aux éleveurs caprins dans l'obtention de l'AOC Rigotte de Condrieu en 2009. De nouveau en 2024 il est à leur côté pour trouver des solutions de transformation suite à la défection d'une entreprise de l'agro-alimentaire.



Vallée du Gier



Le Haut-Pilat



Vallée de la Cance



Villevocance



A Saint-André-en-Vivaraïs, extrême sud du périmètre



⇒ Un territoire élargi

Le Pilat, un territoire riche de ses patrimoines, naturels et culturels, de ses habitants, de ses voisins et ses dynamiques à l'œuvre depuis 50 ans.

➤ L'ÉLARGISSEMENT : UNE LOGIQUE HUMAINE ET GÉOGRAPHIQUE

Quand il fut créé en 1974, le Parc naturel régional du Pilat était en totalité contenu dans le département de la Loire. En 1977, il s'ouvrait aux communes du Rhône pour embrasser progressivement tout le massif entre le fleuve Rhône et la vallée du Gier. Aujourd'hui, avec cette nouvelle charte, il s'étend sur l'Ardèche et la Haute-Loire.

⇒ L'extension du périmètre s'appuie sur trois grands principes

- une **logique biogéographique**, qui vise à relier la ligne sommitale du massif, en particulier jusqu'au Grand Felletin avec les plateaux à l'ouest, la Vallée de la Cance et les rives droites des vallées du Rhône et du Gier ainsi que leur confluence ;
- une **logique humaine**, historique, culturelle et patrimoniale ;
- une **relation ville-campagne renforcée** en intégrant les secteurs naturels, agricoles et forestiers des villes-portes d'Annonay, Givors et Le Chambon-Feugerolles, à l'instar de Saint-Étienne et Saint-Chamond.

📏 LE TERRITOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

- **75** communes
- **18** villes-portes
- **9** intercommunalités
- **4** départements
- **81 370** habitants sur le territoire et plus de 2 millions à proximité
- **1 060** km²
- Une forte diversité paysagère avec **12** unités paysagères différentes
- **7** bassins versants de cours d'eau et **11** barrages, pour la plupart, d'eau potable
- **35** % de la surface est occupée par des espaces écologiques remarquables : **1 800** espèces végétales et **550** espèces faunistiques différentes.
- Une agriculture d'une grande diversité avec **7** appellations d'origine contrôlée ou protégée
- Une forêt qui couvre **50** % du territoire

ADHÉRER, UN CHOIX CONSENTI

Maire de la commune de Saint-Julien-Molhesabate (Haute-Loire), **Gilles Cibert nous fait part de sa volonté d'intégrer le Parc du Pilat.**

« Nous avons été sollicités pour rejoindre le Parc du Pilat dès 2020, en prévision de la 5^e charte 2026-2041. Un souhait que je portais dès mon élection en tant que maire de Saint-Julien-Molhesabate. »

Pourquoi rejoindre le Parc du Pilat ?

« Cette adhésion représente une belle opportunité pour tous. L'outil Parc naturel régional peut par exemple aider certains acteurs locaux dans l'obtention de subventions ou d'une appellation d'origine contrôlée ou protégée (AOC/AOP).

Je pense également à des agriculteurs qui voudraient passer en bio. Le Parc peut les accompagner dans leur démarche.

Pour les agents immobiliers cela peut être aussi un avantage ; vendre un bien sur un territoire naturel préservé est un argument de poids ! »

Qu'est-ce qui vous séduit ?

« J'ai été impressionné par le mode de fonctionnement reposant sur la concertation et non la contrainte. Un bel outil démocratique ! Cet esprit se retrouve dans la liberté qui nous est offerte d'adhérer ou non, tout en ayant la chance de pouvoir participer à la construction de la future charte. Et ce, avant même l'adhésion officielle. Nous sommes déjà des acteurs du Parc ! »



⇒ Les 5 défis propres au massif du Pilat

Les réflexions qui ont conduit à cette charte « Destination 2041 » ont fait émerger 5 défis majeurs que le territoire devra relever pour faire face aux évolutions externes et internes qui l'affectent.

➤ 1. LE DÉFI DES LIENS HUMAINS, DE LA COOPÉRATION ET DE LA RESPONSABILITÉ

- Connecter les habitants autour d'un même sentiment d'appartenance au Pilat et élaborer un récit commun, accueillir leurs initiatives et les impliquer davantage dans la mise en œuvre du projet de territoire ;
- Développer les connexions entre les villes et la campagne, entre les territoires, entre les acteurs publics et privés ;
- S'assurer d'une application optimale des préconisations de la charte du Parc.

➤ 2. LE DÉFI DE LA RECONQUÊTE ET DE LA PRÉSERVATION

- Protéger la biodiversité, reconnaître et valoriser les services rendus par les écosystèmes ;
- Renaturer ou augmenter la qualité écologique d'espaces plus artificialisés ;
- Préserver et partager la ressource en eau.

➤ 3. LE DÉFI DE L'ÉCONOMIE ET DE LA DURABILITÉ

- Sortir du clivage écologie - économie ;
- Allier sobriété et développement ;
- Expérimenter de nouvelles formes de création de valeur en se basant sur la richesse de ces divers patrimoines.

➤ 4. LE DÉFI DE L'OUVERTURE ET DE L'ACCUEIL

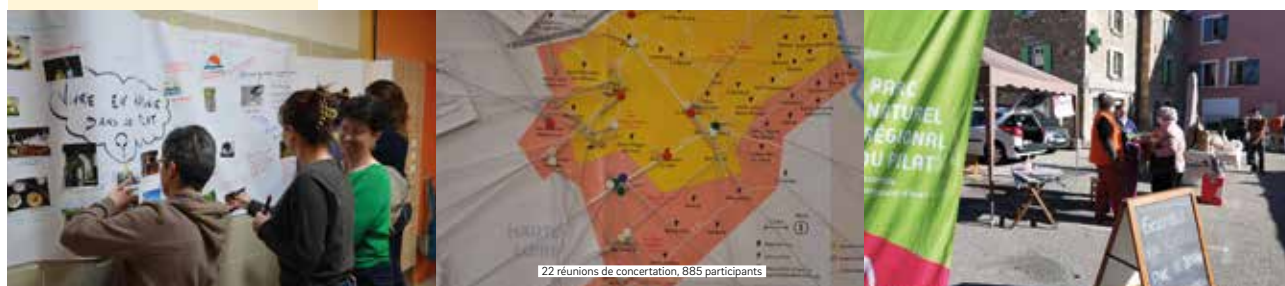
- Accueillir des habitants et des activités dans des conditions pérennes et soutenables
- Adopter des modes de déplacements moins consommateurs d'énergie et moins générateurs de gaz à effet de serre, mais aussi réduire les déplacements ;
- Articuler la renaturation des villes et la revitalisation des campagnes.

➤ 5. LE DÉFI DE LA TRANSITION ET DE L'ADAPTATION

- S'assurer d'une capacité à agir sur les enjeux de transition et d'adaptation ;
- Tendre vers une plus grande résilience et vers une sobriété carbone.

LA CHARTE, UN PROJET CO-CONSTRUIT

Ateliers de concertation, Grands cafés du Parc, ateliers de co-écriture, conférences-débats,... Ces différents temps de présentation, échanges et partages, mobilisant les acteurs du territoire – élus, acteurs associatifs, représentants des entreprises, habitants... – ont rythmé la démarche. Ces rencontres ont permis l'expression de tous les participants et ont été l'occasion de recueillir une importante matière qui a constitué le socle à partir duquel le projet a été construit.



22 réunions de concertation, 885 participants

DESTINATION
2041

LA STRATÉGIE DU PROJET DE TERRITOIRE

⇒ Pour mettre en œuvre leurs ambitions durant les 15 prochaines années, les collectivités du territoire adoptent une stratégie commune à conduire en lien avec tous les acteurs locaux et les habitants du territoire, des villes-portes ou des territoires voisins. Cette stratégie se structure autour de **5 orientations** regroupant des mesures, puis des dispositions décrivant des modes d'intervention au regard des défis du territoire.

⇒ RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET L'IMPLICATION DE TOUS DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

Afin de mener à bien un projet équilibré entre préservation de ses patrimoines et maintien de son habitabilité, l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire et au-delà est indispensable. Que ces acteurs soient publics ou privés, les coopérations doivent se développer autour d'une volonté commune en faveur de ce territoire singulier qu'est le Pilat. Donner une large place à l'innovation et à l'intelligence collective est une marque de fabrique des projets que le Pilat entend continuer à imprimer.

➤ MESURE 1

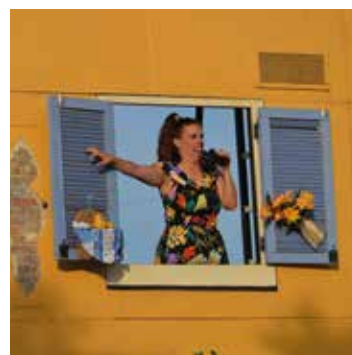
Renforcer la connaissance du territoire



➤ Produire et partager la connaissance des patrimoines naturels

➤ MESURE 2

Favoriser l'appropriation et la diffusion d'une culture commune



➤ Soutenir l'expression culturelle pour un territoire vivant et partagé

➤ MESURE 3

Innover collectivement pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain



➤ Accompagner les collectifs dans leurs projets de transition

ET CONCRÈTEMENT



⇒ L'éducation au territoire reste un objectif important de la Charte Destination 2041 : chaque année, plus de 1000 élèves du Pilat ou de ses Villes-Portes bénéficient d'animations sur des thèmes directement inspirés de la charte du Parc : nature, agriculture, paysage, forêt, patrimoine textile...



⇒ Le Conservatoire des savoir-faire artisanaux et industriels est un des projets indiqués dans la charte Destination 2041 : initié en 2018, le Parc capte plusieurs savoir-faire de son territoire menacés de disparition pour proposer de les réinvestir dans d'autres activités économiques.

⇒ ACCROÎTRE LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

Pour faire face aux différents défis qui s'imposent au Pilat comme à tous, le territoire du Parc peut compter sur ses richesses écologiques et sa forte diversité paysagère. Cependant, la protection de la biodiversité qui reste indispensable, n'est pas suffisante. Les acteurs du territoire sont invités à recréer ou à régénérer des espaces favorables à la diversité des espèces et à leurs déplacements. Quant à la mosaïque de paysages emblématiques ou plus confidentiels qui fait la particularité du Pilat, elle doit faire l'objet d'une attention constante. C'est pourquoi le territoire s'est défini des objectifs de qualité paysagère pour orienter et accompagner les évolutions des paysages et pour nourrir ce qui fait son attractivité.

➤ MESURE 1

Prendre soin de nos milieux naturels et leurs fonctionnalités



➤ Préserver et rénover la qualité écologique du territoire

➤ MESURE 2

Transmettre des paysages, fiertés du territoire



➤ Préserver et valoriser les paysages emblématiques

ET CONCRÈTEMENT



⇒ Dans le cadre de cette nouvelle charte, la signature de contrat d'obligations réelles environnementales est encouragée. Ce type de contrat est signé entre les organismes compétents en matière d'environnement et les propriétaires fonciers qui souhaitent améliorer la qualité écologique de leur terrain.



⇒ Un carnet illustré des objectifs de qualité paysagère est annexé à la Charte conçue comme un véritable outil d'accompagnement pour maintenir un cadre de vie désirable. Le chargé de mission du Parc en charge du Paysage est également à la disposition des communes pour aider à son appropriation.

⇒ DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE QUI INTÈGRE LES DÉFIS ÉCOLOGIQUES ET SOCIAUX

La diversité du Pilat s'exprime également au travers de ses différentes activités économiques. Le projet invite à développer cette diversité en misant sur la création de valeurs et d'emplois basés sur la richesse des patrimoines et savoir-faire du territoire, sur une relocalisation de la consommation et sur un recours mesuré aux ressources non renouvelables. L'agriculture, la sylviculture et le tourisme sont trois domaines d'activité ancrés territorialement que la charte vise à consolider et à accompagner dans leurs transitions pour faire face aux défis à l'œuvre sur le Pilat.

➤ MESURE 1

Favoriser l'évolution de l'économie vers des activités soutenables



➤ Encourager une consommation au plus près des lieux de production

➤ MESURE 2

Accélérer les transformations du monde forestier face au dérèglement climatique



➤ Améliorer la résilience des peuplements forestiers

MESURE PHARE

➤ MESURE 3

Maintenir et développer une agriculture de qualité, diversifiée et résiliente



➤ Soutenir les fermes dans l'adaptation des leurs pratiques

MESURE PHARE

➤ MESURE 4

Soutenir un tourisme durable générateur de sens et de ressources



➤ Disposer d'une offre de loisirs orientée vers la découverte, le ressourcement et la production de richesse

ET CONCRÈTEMENT



➤ La Charte Destination 2041 invite à la poursuite d'un développement touristique respectueux des habitants et des ressources du territoire. Le Parc propose également de poursuivre la valorisation de cette offre de randonnées au travers du site Pilat Rando et l'appui à l'entretien des sentiers via son équipe composée pour partie de personnes en insertion.

➤ La Charte incite à intensifier l'accompagnement des acteurs économiques, notamment agricoles et forestiers, dans l'adaptation de leurs pratiques face aux dérèglements climatiques.

⇒ GARANTIR L'HABITABILITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire entend poursuivre la maîtrise de sa consommation d'espaces et de ressources pour conserver une capacité d'accueil qualitatif d'habitants et d'activités. Partager une culture commune en faveur d'un urbanisme soutenable est une condition de réussite. La qualité architecturale et le bien-vivre ensemble sont des garanties que les signataires de la charte proposent d'offrir aux habitants et visiteurs.

➤ MESURE 1

Contenir l'artificialisation des sols



➤ Développer des stratégies locales de préservation du foncier à long terme

➤ MESURE 2

Promouvoir un urbanisme soutenable



➤ Qualifier l'espace public

MESURE PHARE

➤ MESURE 3

Encourager une architecture intégrée au territoire



➤ Privilégier la réhabilitation du bâti et améliorer sa qualité environnementale

➤ MESURE 4

Veiller à la cohabitation des usages



➤ Prévenir les conflits d'usage

ET CONCRÈTEMENT



➤ Imaginer de nouvelles manières d'habiter le territoire est un des objectifs de la Charte Destination 2041. Actuellement, le Parc apporte son appui à la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette qui veut favoriser la construction d'habitat réversible sur une parcelle constructible lui appartenant.

➤ Pour des projets d'urbanisme et d'aménagement de qualité, la charte encourage la coordination de l'ingénierie existante. Aujourd'hui le Parc pilote la création d'un réseau d'urbanisme rural du Pilat au service des communes.

⇒ TENDRE VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ ET DE RÉSILIENCE

Les évolutions des conditions climatiques imposent à tous de repenser nos modes de vie ou de travail. Ces nouveaux modes doivent conduire à réduire nos impacts environnementaux tout en créant les conditions pour qu'ils soient accessibles et acceptables pour tous. La charte invite à intensifier les actions de tous pour une préservation et un partage équitable d'une ressource en eau de qualité, pour une sobriété carbone et pour une contribution plus importante au défi énergétique. En parallèle, les signataires de la charte ont une attention pour l'impact social des projets et veillent à maintenir un Pilat Indice Bonheur élevé.

➤ MESURE 1

Préserver et partager la ressource en eau



MESURE PHARE

➤ Donner à tous l'accès à une eau de qualité dans le cadre d'une gestion concertée et raisonnée

➤ MESURE 2

Solidarité territoriale pour la neutralité carbone



➤ Augmenter la capacité naturelle de stockage du carbone

➤ MESURE 3

Défi énergétique : sobriété, efficacité, énergie renouvelable



➤ Développer les énergies renouvelables adaptées au territoire et maîtrisées localement

➤ MESURE 4

Modes de déplacement durables



➤ Développer l'offre alternative à la voiture

➤ MESURE 5

Anticiper et prévenir les vulnérabilités territoriales pour concourir au bien-être



➤ Mutualiser réflexions et moyens pour mieux prévenir et lutter contre les risques environnementaux

ET CONCRÈTEMENT



➤ Le Pilat a été précurseur dans le développement de l'autopartage en milieu rural avec la mise en place en 2013 d'un service d'autopartage en libre service à Pélussin (étendu en 2025 sur Bourg-Argental) et l'appui au développement de l'autopartage entre particuliers. La charte invite le territoire à intensifier son action pour une mobilité plus durable pour tous.

➤ Une plus grande prise en compte des risques est proposée par la Charte. Cela concerne notamment le risque incendie (s'appuyant sur un observatoire de la forêt mis en place en 2025) mais aussi le risque de rupture de l'approvisionnement alimentaire.



Les documents composant la charte « Destination 2041 » à retrouver sur le site internet du Parc du Pilat parc-naturel-pilat.fr

➤ LE RAPPORT DE CHARTE

Ce rapport de charte a été rédigé à partir des éléments travaillés dans les « Grands cafés du Parc » et les nombreuses réunions de concertation. Il contient :

- le projet stratégique
- les orientations, mesures (en identifiant les priorités) et dispositions
- un dispositif de suivi-évaluation
- les modalités de gouvernance et les engagements des signataires de la charte

➤ LE PLAN DE PARC

- Le document cartographique traduit spatialement les objectifs de la charte. Il est établi au 1/70 000.

➤ LES ANNEXES DE LA CHARTE

- Liste des communes et collectivités du périmètre de classement potentiel et celles ayant approuvé la charte, accompagnée d'une carte.
- Emblème du Parc en relation avec son nom.
- Statuts du Syndicat mixte pour conduire la nouvelle charte (en discussion en 2025).
- Rapport environnemental : Évaluation a priori de l'impact sur l'environnement des mesures inscrites dans la Charte.
- Plan de financement et moyens humains pour les trois premières années (2026-29) (à venir).



Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ – 42410 Pélussin
04 74 87 52 01

info@parc-naturel-pilat.fr
facebook.com/ParcdPilat

parc-naturel-pilat.fr

Réalisé avec le soutien de



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes